



Conseil de l'Éducation
et de la Formation



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Pour une éducation à la citoyenneté transversale aux apprentissages en Fédération Wallonie-Bruxelles



Avis n° 121



**Conseil de l'Éducation
et de la Formation**

**Pour une éducation à la citoyenneté transversale aux
apprentissages en Fédération Wallonie Bruxelles**

Avis N°121

Conseil du 28 février 2014-

Cet Avis est le résultat d'un travail d'instruction piloté par la Chambre de l'Enseignement et rapporté dans le dossier d'instruction présenté au Conseil du 24 janvier 2014. Le dossier d'instruction est publié indépendamment du présent avis.

Avertissement :

En application du décret relatif à la féminisation des noms de métiers, fonctions, grades ou titres, du 21 juin 1993, le CEF tient à préciser que, pour des raisons de lisibilité, ces noms exprimés au masculin doivent systématiquement se lire au masculin et au féminin.

1. Préambule

Dans un courrier qui nous est parvenu en juin 2012, Madame la Ministre faisait la proposition suivante d'étude de thématique :

Tant le décret Missions que le décret du 12 janvier 2007 relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française soutiennent une vision large et transversale de l'éducation à la citoyenneté à l'école. Le décret du 12 janvier 2007 soutient l'idée d'un enseignement intégré dans le programme des disciplines du 3ème degré (article 10) et incite à la mise en place d'activités interdisciplinaires (titre III)

Il faut entendre ici l'éducation à la citoyenneté responsable non pas tant comme un ensemble de thématiques (l'éducation la démocratie et aux droits de l'homme, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'éducation à la consommation responsable, l'éducation aux médias, la promotion du bien-être, la prévention de la violence,...), mais plutôt comme un ensemble de compétences - incluant des savoir, savoir-faire et savoir-être -, préparant tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.

Il s'agit là d'une approche transdisciplinaire, transversale de l'éducation à la citoyenneté.

Nous souhaitons soutenir les enseignants et acteurs scolaires dans une démarche d'appropriation d'une telle approche de l'éducation à la citoyenneté.

Les intentions étant posées, il n'en demeure pas moins que sur le terrain des écoles, la mise en œuvre de ces intentions rencontre une série d'obstacles.

Les leviers pour une telle mise en œuvre sur le terrain sont notamment : la formation (initiale et continuée) des enseignants et acteurs scolaires en fonction d'une telle approche en la matière, une dynamique d'équipe (enseignants, acteurs scolaires) sur tout le continuum permettant la construction d'un projet collectif d'école, des référentiels de compétences soutenant cette approche, des ressources pédagogiques adéquates...

Dans son récent avis 112, le CEF a présenté la Bildung comme « une somme individuelle de connaissance et d'expérience en relation avec celles de la collectivité et incluant donc l'esprit critique, développées tout au long de la vie et constituant la culture générale d'un citoyen du 21ème siècle. Ce concept renvoie donc à ceux d'éducation et d'humanisme ».

Le Conseil de l'Éducation et de la Formation pourra éclairer la Ministre sur les questions suivantes :

- Dans quelle mesure l'approche Bildung peut-elle soutenir l'approche Fédération Wallonie Bruxelles en matière d'éducation à la citoyenneté transversale aux apprentissages?
- Comment valoriser au sein même du projet d'établissement de l'école l'articulation entre l'éducation à la citoyenneté transversale et la promotion du bien-être ou la prévention de la violence ?

- Comment les leviers cités ci-dessus et d'autres qui seraient identifiés par le CEF, peuvent-ils être mis à profit, dans le contexte du système scolaire en Fédération Wallonie Bruxelles, en matière d'éducation à la citoyenneté transversale aux apprentissages ?
- Existe-t-il des modèles d'éducation à la citoyenneté dans d'autres pays européens qui peuvent inspirer la Fédération Wallonie Bruxelles ? Si oui quels sont-ils ?
- Toute autre question liée à la problématique que le CEF estime opportun d'approfondir...

Ce dossier étant très complexe et de nombreuses sources de documentation étant disponibles, il est apparu que l'instruction de la thématique serait facilitée par la création d'un groupe de travail.

2. Le contexte

2.1. Le contexte européen

La Commission européenne a lancé plusieurs initiatives de taille, pour aider les États membres à mettre en pratique cette approche fondée sur les compétences clés. En 2006, un groupe d'experts a été constitué, en vue d'étudier et de donner des conseils sur des indicateurs relatifs aux aptitudes civiques et à la citoyenneté active dans l'éducation.

Parmi les objectifs centraux du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse 2010-2018 de l'UE, il convient de mettre en exergue l'objectif qui consiste à «favoriser la citoyenneté active, l'inclusion sociale et la solidarité de tous les jeunes» (5). Cette stratégie relative à la jeunesse propose le développement de la citoyenneté par l'intermédiaire d'activités pédagogiques formelles et informelles. Ces dernières se réfèrent, par exemple, à «la participation à la société civile et à la démocratie représentative» et au «volontariat en tant que vecteur d'inclusion sociale et de citoyenneté».

2.2. Le contexte décentralisé

Le Décret Missions du 24 juillet 1997 définit les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organise les structures propres à les atteindre, dans le but :

de préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures (article 6/3è),

o d'éduquer au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique et met en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école (article 8/9è).

Le Décret du 12 janvier 2007 relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la FWB.

2.3. L'avis 112 : la Bildung

La volonté de faire une place importante à la formation générale et humaniste dans le cadre de l'enseignement et de la formation professionnelle est une préoccupation constante du CEF

Le constat d'une approche de plus en plus fonctionnelle de l'éducation en Belgique et en Europe

La nécessité d'un débat sur la mission pédagogique de l'éducation et de la formation est encore plus présente dans cette période de crise économique, où le rendement économique de l'éducation et de la formation est exigé et dans le contexte de l'évolution rapide des sociétés, où les jeunes, plus que jamais, ont besoin de faire des choix.

L'humanisme, fondement européen

Les fondements même de la culture européenne sont constitués de l'humanisme à la construction duquel se sont attachés tous les grands penseurs et/ou pédagogues dont les noms ont été choisis pour désigner les programmes européens d'éducation et de formation : Erasme, Comenius, Grundtvig, Leonard de Vinci...

L'accent à mettre sur la « Bildung » peut être renforcé par un lien avec des lignes déjà existantes de la politique européenne

- compétences clés
- durabilité
- objectifs de l'éducation et de formation du cadre stratégique Europe 2020, que nous considérons comme étroitement liés à la « Bildung », ont été soulignés :
 - promouvoir l'équité, la cohésion sociale, la citoyenneté active.
 - améliorer la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise.

L'importance cruciale de l'éducation :

1. La recherche démontre que les conditions de vie et d'éducation des premières années affectent l'apprentissage (dont le développement du langage et la littéracie) et le comportement (dont la communication et la réceptivité) ainsi que la santé mentale et physique.
2. les premiers touchés par la crise sont les personnes qui ont le plus bas niveau de formation: importance d'un accès pour tous aux compétences clés (cf.Avis 96). L'accès à la « Bildung » est une question d'équité, une question de dignité.
3. Place et rôle des enseignants : outre leur action dans le cadre de leurs cours, les enseignants illustrent pour leurs élèves ce que signifie la «Bildung» par le biais de leur personnalité, de leurs compétences non techniques, de leurs attitudes, de leurs engagements dans la vie sociale...

2.4. Citoyenneté et cours philosophiques

Il n'existe pas dans les programmes d'enseignement du secondaire obligatoire, tous réseaux confondus, de cours d'éducation à la citoyenneté.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a opté pour une pédagogie active favorisant l'engagement de l'élève et des enseignants dans des projets.

3. Les constats

Considérant :

3.1 La définition d'une éducation à la citoyenneté transversale aux apprentissages mise au point par le groupe de travail

La première question que se sont posée les membres était : « quelle définition donnez-vous d'une éducation à la citoyenneté transversale aux apprentissages ? » ; Voici les 4 axes de réponses sur lesquels le groupe a marqué son accord:

1. l'éducation à la pratique de la vie de citoyen. Sous cet angle, sont rangés les initiatives de conseils de classes ou d'écoles (élèves), l'exercice de la délégation, les outils élaborés par des associations pour permettre aux élèves de prendre connaissance et d'exercer leurs « tâches » de futurs citoyens.
2. l'éducation au « vivre ensemble », expression qui a souvent été employée lors de la deuxième réunion et qui revient dans plusieurs documents. Un échange de points de vue divergents parlait aussi du « sentiment d'appartenance ». On voit bien là à quel type de réalité se rapporte ce souci et il semble normal et légitime que ceux qui sont au cœur de cette réalité s'en préoccupent. Nous devrions d'ailleurs tous en être.
3. l'éducation à la citoyenneté traversant les programmes ou envisagée comme une partie du curriculum enseigné : matière ou chapitres (comme prévu dans le décret de 2007), voire cours à part entière comme préconisé par une participante, s'appuyant sur F.Audigier de l'Université de Genève.
4. l'éducation à la citoyenneté comme partie intégrante de la mission de chaque acteur de l'enseignement au travers de toutes ses pratiques, considérant l'élève comme un être global, donc non seulement comme un apprenant mais aussi comme un enfant/adolescent.

3.2. Les réactions des différents membres du groupe de travail

Le SeGEC:

De manière transversale, tout comme le décret le préconise, la formation commune, dans les programmes actuels, assume une formation humaniste en privilégiant le développement personnel des élèves, notamment en aidant chacun à se situer dans le temps et dans l'espace, à s'approprier sa culture, à s'approprier des outils de communication et de réflexion, à prendre conscience de ce qu'impliquent ses choix ; l'étude de l'environnement, des technologies et des sciences ; la formation à la participation active à l'environnement économique et social ; la formation à la citoyenneté dans une société démocratique, solidaire, pluraliste, et ouverte aux autres cultures.

Toutes ces dimensions se vérifient également dans les référentiels qui viennent d'être réécrits.

Chaque discipline outille les élèves afin qu'il devienne un citoyen acteur, actif. Par exemple, en sciences humaines, que l'on se situe dans la partie histoire ou géographie, les visées du cours ont bien tenu compte d'un enjeu tel que la citoyenneté active. En français, toutes les unités d'acquis d'apprentissage contribuent également à cette construction active de la citoyenneté des élèves (voir nouveaux référentiels). En résumé, l'élève ne doit pas être éduqué comme un citoyen docile mais doit l'être comme un citoyen éclairé, acteur de sa citoyenneté à tous les niveaux de la collectivité.

Pour une éducation à la citoyenneté transversale aux apprentissages en Fédération Wallonie Bruxelles

Le CECP :

Chacun de par sa naissance naît citoyen d'un pays, d'une communauté, mais ce n'est pas pour autant qu'il devient citoyen responsable. Responsable signifie « Personne qui a le pouvoir de prendre une décision sans en référer préalablement à une autorité supérieure ». Eduquer à la citoyenneté, c'est permettre à chacun de faire des choix, de prendre des décisions qui seront bénéfiques pour l'ensemble d'une communauté. Cette capacité n'est pas innée, elle s'apprend. Outre le besoin de vivre dans un environnement favorisant une culture civique, l'enfant doit développer une série de compétences qui l'aideront à devenir un citoyen responsable.

L'éducation à la citoyenneté ne se limite pas à quelques cours donnés dans une classe. Elle doit faire l'objet d'une politique, d'une philosophie commune dans toute l'école. Chaque membre de l'équipe doit y participer, le pouvoir organisateur, les enseignants, les auxiliaires d'éducation.

Bâtir une culture citoyenne, c'est collectivement se prononcer sur les places qui vont être octroyées à chacun (place de l'enfant dans l'école, place des parents,..). C'est déterminer des règles et des chartes qui vont régir l'école et s'accorder sur une même façon d'agir, lorsque celle-ci sont transgressées.

Les compétences transversales à travailler pour permettre à l'enfant de devenir un citoyen responsable sont classées en « savoir », « savoir-être » et « savoir-faire ».

Le fait que l'enfant soit situé au centre du schéma souligne que celui-ci est au centre de ses apprentissages.

La spirale illustre le fait que les « savoir », « savoir-être » et « savoir-faire » sont en constantes interactions les uns avec les autres et signale que l'enfant en perpétuelle évolution s'appuie sur ses anciens acquis pour construire de nouveaux « savoir », « savoir-être », « savoir-faire ». Les termes « climat ouvert » et « respect » indiquent les conditions nécessaires pour le bon développement des apprentissages. Le pouvoir organisateur et l'équipe éducative, en collaboration avec les différents partenaires, montrent que c'est en œuvrant ensemble, pour l'enfant, que l'impact est le plus porteur.

La Febisp :

- La FeBISP, par son rôle et par les finalités sociales qui guident son action, est naturellement favorable à une approche ambitieuse de l'éducation à la citoyenneté. A cet égard, la FeBISP est d'accord avec l'approche retenue de la citoyenneté et de son éducation en termes de « savoir », « savoir-faire » et « savoir-être ». La FeBISP estime que les compétences énoncées dans les objectifs du décret « Missions » peuvent être approchées en termes de savoir mais également en termes de savoir-faire et de savoir-être. Cette approche semble en effet a priori la plus féconde afin de n'oublier dans la réflexion collective aucun élément constituant de ce qu'est la citoyenneté aujourd'hui. Si une éducation à la citoyenneté peut intuitivement être entendue comme une transmission de savoirs (via par exemple un cours consacré à la citoyenneté et à ses différentes acceptions historiques), il est en effet essentiel d'y ajouter une composante pratique (un savoir-faire) et existentielle (un savoir-être).

- Au niveau du schéma dessiné lors du GT3, la FeBISP trouve pertinent le fait de symboliser une éducation à la citoyenneté réellement transversale par une spirale ascendante reliant les trois composantes/compétences précitées (savoir/savoir-faire/savoir-être). Au contraire, la citoyenneté ne peut prendre pleinement son sens que par l'entrelacement de ses dimensions théoriques, pratiques et existentielles. Pour prendre un exemple concret, un jeune conscient de l'architecture institutionnelle de son pays (et de sa

région, de sa province, de sa commune, etc.) sera a priori plus à même de participer à la vie démocratique de ce dernier et cette participation, à son tour, lui permettra de se sentir dans son existence réellement citoyen. Et cette insertion citoyenne dans une communauté politique et sociale devrait renforcer à son tour sa participation dans cette dernière. On voit donc l'importance de penser une éducation à la citoyenneté transversale et soucieuse d'articuler ses différentes dimensions intrinsèques.

Comme fédération d'acteurs actifs dans les champs de l'insertion socioprofessionnelle (mais également de l'éducation permanente pour certains membres), la FeBISP ne peut que souhaiter une véritable « émergence citoyenne » mieux à même de permettre aux jeunes adultes d'aujourd'hui de trouver un sens et une orientation à leur existence individuelle, collective et sociale. Ces objectifs sont d'ailleurs ceux qui animent le travail quotidien des organismes d'insertion socioprofessionnelle. Ce dispositif d'insertion cherche en effet non seulement à permettre aux personnes les plus fragilisées d'apprendre des compétences professionnelles directement valorisables dans leurs parcours mais également à façonner avec elles des outils pour comprendre et analyser leur environnement économique et social afin de pouvoir pleinement agir sur ce dernier.

L'enseignement organisé par la FWB :

La « Citoyenneté » est donc un terme générique souvent utilisé pour désigner un ensemble d'actions à mener dans une politique de « vivre ensemble » sans tenir compte de son rôle premier.

L'éducation à la citoyenneté, une discipline considérée comme spécifique par F. Audigier :

L'éducation à la citoyenneté peut paraître une matière transversale.

Mais elle est avant tout une discipline spécifique qui nécessite un moment prévu dans l'emploi du temps des élèves qui soit consacré à un travail et une construction de savoirs. Ceux-ci relèvent du droit et du politique.

La FWB trouve intéressant d'éduquer à la citoyenneté pour que tout individu reconnu par ses pairs, appartenant à un état puisse y trouver sa place ce qui implique une responsabilité personnelle quant à son intégration et sa participation à la vie collective. Les attitudes dont il devra faire preuve requièrent un apprentissage de savoirs, savoir-faire et savoir-être dont la responsabilité relève à la fois du milieu familial, d'une communauté organisée et du monde scolaire quand celui-ci existe.

L'école est le lieu institutionnel qui apparaît le plus garant de l'équité en matière d'éducation et de la transmission

Pourquoi avons-nous besoin d'une éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme ?

La citoyenneté démocratique est une compétence et les compétences s'acquièrent par l'enseignement. Autrefois, les structures politiques fondamentales étaient souvent enseignées à l'école, mais l'on s'attachait bien plus rarement aux moyens dont les élèves disposaient pour faire entendre leur voix dans la société où ils vivaient et quelle en était l'importance. Le terme « démocratie », qui vient du grec, signifie « pouvoir du peuple ». Des études montrent pourtant que la plupart des Européens se désintéressent de leur système politique. Ils se montrent méfiants à l'égard des responsables politiques, sont déçus par les institutions politiques et font preuve d'un certain scepticisme quant à l'utilité de leur vote.(Conseil de l'Europe).

3.3. Les interventions des institutions invitées

Le Creccide :

Sur le territoire de la Région wallonne, le CRECCIDE Asbl encourage l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs démocratiques en développant des outils pédagogiques en direction principalement des élèves de l'enseignement fondamental et du premier degré de l'enseignement secondaire. L'association vise également à favoriser la participation des Enfants et des Jeunes à la vie locale par le biais des Conseils Communaux d'Enfants et de Jeunes. De plus, elle est devenue l'organe de référence pour la création, la mise en place et le suivi de ces structures de participation.

L'ASBL : Jeunes et Citoyens :

L'asbl Jeunes et Citoyens (JEC) a pour objectif de sensibiliser, de former, d'accompagner et d'interpeller les jeunes -et les adultes qui les encadrent- sur les valeurs et les enjeux de la citoyenneté et de la participation dans la société d'aujourd'hui, et principalement dans l'Ecole.

A travers ses formations et animations, l'asbl JEC propose principalement aux jeunes des moyens d'action, de réflexion et d'organisation afin de les encourager à devenir des citoyens actifs, responsables, critiques et solidaires.

Concrètement, l'asbl JEC accompagne les jeunes et les adultes dans leurs recherches d'expression, de dialogue, de relations plus humaines, et dans la valorisation de leurs ressources et de leurs réalisations. Elle soutient les écoles dans la concrétisation de leur mission d'éducation à la citoyenneté et dans la mise en place de projets de participation pour les élèves.

Pour l'asbl JEC, au-delà d'une démarche personnelle des différents acteurs, la participation à l'école passe aussi par une culture du dialogue. C'est-à-dire l'ouverture à la discussion et à la consultation, la liberté d'expression, la volonté de chercher l'information et la libre diffusion de celle-ci qui permettent la prise de décisions concertées par l'ensemble des acteurs concernés.

La participation à l'école implique donc que les élèves autant que l'équipe éducative et la direction s'investissent dans la concrétisation et l'entretien d'un « système participatif » basé sur l'égalité de la parole de chacun, l'écoute réciproque, le respect mutuel et la prise en compte réelle des avis de chacun.

Bruno Derbaix et le MIEC : l'école citoyenne, le projet

Le but du MIEC est de permettre aux écoles et institutions citoyennes de se soutenir, de s'entraider, de se renforcer dans leurs actions.

Méthode : Construire la Loi ensemble avec tous les acteurs de l'école et Impliquer les élèves le plus possible dans la gestion du respect et dans la vie de l'école.

Construction de l'Ecole citoyenne :

- ▶ Première étape : construire la Loi ensemble
- ▶ Deuxième étape : vivre ensemble avec notre Loi
- ▶ Le conseil de citoyenneté

Les missions de ce « conseil de citoyenneté » sont multiples et sont illustrées par le schéma ci-dessous.

Pour une éducation à la citoyenneté transversale aux apprentissages en Fédération Wallonie Bruxelles

Présentation du point de vue de l'École Decroly à propos de l'éducation à la citoyenneté.

L'ENFANT EST UN TOUT : ses développements intellectuel, physique, manuel, créatif et social revêtent une importance égale dans le cadre de l'École. Ainsi donc sa formation comme citoyen relève de la responsabilité de toute l'équipe éducative et enseignante.

L'ENFANT EST UN ACTEUR DE SES APPRENTISSAGES. Ainsi l'appropriation des savoirs se fait par l'activité, en lien avec le milieu proche d'abord, s'élargissant peu à peu au cours de la scolarité. Les liens sont toujours privilégiés, ainsi que la réflexivité sur les contenus. Il s'agit d'une démarche fondamentale pour la formation d'un futur citoyen, agissant sur le monde.

L'ENFANT EXERCE DES RESPONSABILITES SOCIALES DANS LA CLASSE ET DANS L'ÉCOLE. La classe est le lieu premier et privilégié d'éducation à la responsabilité et à la solidarité. Progressivement, l'investissement social de l'enfant s'élargira à la dimension de l'école tout entière, puis de l'ensemble de la société.

A chaque occasion qui se présente sont développées différentes pratiques :

- l'échange oral, avec tout ce qu'il induit : apprendre à écouter, à s'exprimer, à rapporter l'opinion d'un groupe, à faire des synthèses, à tirer des conclusions ;
- le règlement des conflits dans un esprit de respect de l'autre ;
- l'analyse critique de l'information dispensée par les médias, ainsi que de la publicité ;
- une prise de contact avec les institutions politiques belges.

L'ENFANT EST UN FUTUR CITOYEN DANS UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE. Un apprentissage important auquel peuvent s'exercer les élèves est celui de la délégation. Des différents lieux existent dans l'école où cet exercice prend sa place.

Cette liste n'est pas exhaustive mais elle a pour but d'illustrer comment l'école peut inciter les élèves à se rendre acteurs dans la société.

Les enfants sont éduqués à l'idée que la notion de responsabilité implique avant tout le fait d'avoir à répondre de la manière dont la fonction sociale a été assumée : le pouvoir attaché à cette fonction n'est rien d'autre qu'un moyen pratique permettant de l'assumer.

Pour le lecteur souhaitant en savoir plus, il est conseillé de se référer aux projets pédagogiques et d'établissement dont la version intégrale est disponible sur le site www.ecoledecroly.be

Citoyenneté et savoirs (Bernard REY) :

B. Rey se propose de réfléchir sur le lien entre la citoyenneté et les savoirs dans une société qui se veut démocratique (qui se veut démocratique, car aucune société ne l'est jamais totalement).

En Belgique, la démocratie fonctionne selon le système de représentation. Ce sont les représentants élus par le peuple qui prennent les décisions. Mais pour que le système fonctionne véritablement, il faut un véritable débat public et l'école a un rôle à jouer pour le faire exister. Elle doit préparer le citoyen à dire son avis et montrer en quoi cet avis est justifié.

Elle doit donc éduquer à l'argumentation, apprendre à distinguer l'argument d'autorité de l'argument rationnel. Pour ce faire, il faut que l'argumentation soit pratiquée dans les cours et cela suppose de mettre en œuvre une didactique particulière.

Dans une société démocratique, ou plus généralement dans une société de droit, les relations entre personnes échappent, en principe, aux rapports de force. Obligation est faite de se référer à la loi et c'est ce qu'il faut faire comprendre aux élèves à l'école. Ce n'est pas simple. En effet, les adolescents voient la loi comme ce qui les empêche de faire ce qu'ils veulent, ce qui vient des adultes et qu'ils perçoivent comme arbitraire. Or elle a une fonction qui contraint, mais aussi qui protège, qui offre un espace de liberté.

Dans des écoles difficiles, beaucoup d'enseignants n'arrivent pas à faire autre chose que l'affrontement. Ils se trouvent dans une position difficile face à des élèves dans un état d'esprit d'hostilité radicale vis-à-vis de l'école. Comment dépasser cela ? Il faut revenir aux savoirs.

Certains enseignants ont réussi à modifier les rapports avec des élèves difficiles par des défis stimulants. Le recentrage sur les savoirs fait apparaître que celui qui a raison n'est pas le plus fort. La validité d'un énoncé ne dépend pas de celui qui l'énonce.

La référence aux savoirs nécessite une redéfinition des savoirs. Savoir peut signifier mémoriser un énoncé, une série d'énoncés. Cela ne suffit pas. Savoir c'est comprendre, voir le lien organique entre des énoncés. Ce savoir s'est construit progressivement par la pratique des chercheurs. Il est donc d'un grand intérêt de faire prendre conscience aux élèves de ces pratiques et pour ce faire, il faut recourir à une didactique particulière qui implique deux conditions.

La première est de créer dans la classe un climat de discussion apaisée. Si les savoirs, les énoncés sont disjoints, cela implique de la part des élèves adhésion, croyance et donc, soumission à l'autorité. Il faut, au contraire, leur faire comprendre pourquoi un phénomène se produit, en expliquer les raisons et faire en sorte que les élèves participent à l'élaboration des preuves. Ils doivent être mis en responsabilité dans l'élaboration de la "vérité", du savoir. Dans ce contexte, aucun élève ne peut être humilié pour ce qu'il a dit, la discussion porte sur les énoncés, mais détachés des personnes qui les ont formulés.

La deuxième condition consiste à mettre en recherche, à stimuler le travail. Dans cette perspective, "la situation problème" est aujourd'hui très prisée, mais elle est très difficile à mettre en place et elle pose un gros problème quand cette méthode est pratiquée par des enseignants qui ne la maîtrisent pas. L'enjeu pour la citoyenneté est de s'interroger sur ce qui d'habitude va de soi. Cette capacité de l'étonnement est une préparation intéressante. Le professeur doit préparer les élèves à construire l'interrogation. Il n'est pas possible d'exercer cette pratique à tout moment. C'est plutôt un luxe que l'on peut se payer de temps à autre.

4. Le CEF formule les recommandations suivantes :

4.1. L'éducation à la citoyenneté peut se réaliser suivant différents axes. Il faut veiller à

- L'éducation à la pratique de la vie de citoyen. On naît citoyen en théorie, mais on ne devient citoyen responsable qu'en s'impliquant activement là où l'on est : ici, évidemment, l'établissement scolaire ; bien entendu, cette implication va croissant avec l'âge : de la maternelle à la fin de l'enseignement obligatoire.

- ▶ L'éducation au vivre ensemble. Le vivre ensemble nécessite des structures, comme celles que prescrit le décret « Citoyenneté » ; c'est une condition indispensable, mais pas suffisante : le vivre ensemble nécessite une réelle pratique de la citoyenneté sur le mode de l'École citoyenne où la loi est élaborée en commun (adultes et jeunes) et son non-respect sanctionné en commun ; elle est, en tout cas, évaluée aussi souvent que nécessaire. Le vivre ensemble dans ces structures implique la formation des jeunes, et sans doute aussi des adultes qui les accompagnent, à la notion de « mandat » ; ces formations peuvent être assurées par des associations qui se sont spécialisées dans la formation des délégués jeunes.

Par ailleurs, la mise en pratique de différentes méthodes citoyennes dès le début de la scolarité peut permettre de prévenir la violence que l'on voit s'exercer parfois dès l'enseignement maternel. Cette prévention mise en œuvre a pour effet de diminuer la violence et d'en faciliter sa gestion, vécue toujours comme un échec par les responsables de l'enseignement.

- ▶ L'éducation à la citoyenneté traversant les programmes ou envisagée comme une partie du curriculum enseigné. Il est essentiel de former et valoriser l'esprit critique au sein même du projet d'établissement de l'école et dans les liens avec les partenaires externes. La citoyenneté à l'école ne doit pas se confiner aux seuls cours philosophiques, loin de là, ni aux cours de sciences humaines ; toutes les disciplines et activités scolaires sont concernées ; La citoyenneté à l'école ne néglige pas les savoirs (transmission de la mémoire, ...) mais va au-delà : c'est aussi une pratique du vivre ensemble.
- ▶ L'éducation à la citoyenneté comme partie intégrante de la mission de chaque acteur de l'enseignement au travers de toutes ses pratiques, considérant l'élève comme un être global, donc non seulement comme un apprenant mais aussi comme un enfant/adolescent.

4.2. Le CEF insiste sur le « décret relatif au renforcement de l'éducation à la citoyenneté responsable et active au sein des établissements organisés ou subventionnés par la Communauté française » et particulièrement sur la liste des matières relevées à l'article 8.

4.3. Ce travail a montré que les ressources suffisantes existent en FWB pour rencontrer toutes les dimensions déployées dans le dossier d'instruction. Aucune de ces dimensions ne semble prioritaire par rapport aux autres, toutes peuvent/doivent donc être envisagées par toutes les écoles, en fonction des situations de terrain.

Il semble par contre impératif de faire inlassablement passer le message que l'éducation à la citoyenneté doit être une priorité pour tous les acteurs de l'école, tout le temps. Tout moyen qui permet d'améliorer la prise de conscience de chacun sur cette responsabilité est à privilégier.

4.4. Il importe d'assurer la cohérence de l'organisation de l'école et des pratiques pédagogiques avec les valeurs définies dans le décret « Missions » telles que répercutées dans le projet d'établissement.

Chaque équipe éducative a la responsabilité de créer cette cohérence en abordant de manière transversale, au minimum, les matières citées dans le décret « Citoyenneté ».

A ce titre, des pratiques telles que la pédagogie de projet et la participation citoyenne au sein de l'école sont à encourager.

Conseil de l'Éducation et de la Formation

Bd. Léopold II, 44 - 1080 BRUXELLES

Tél. 02/413.26.21

Fax 02/413.27.11

cef@cfwb.be

www.cef.cfwb.be

